

**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE ORDINAIRE DU  
MARDI 18 JUILLET 2023**

L'an 2023, le 18 juillet à 19H00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Madame Nathalie COUTIER.

Présents : Franck MODE, Thierry CHARPENTIER, Françoise MOREAU, Nathalie COUTIER, Maud DEMIÈRE, Frédéric DEFOSSÉ, Ludovic JANNETTA, Valérie PAYELLE, Didier PETIT, Jean-Guy PONSIN, Jean-Luc ROUSSINET, Aurélie RODEZ, Vanessa NOIZET.

Absents : Madame Sabine HUGUET.

Excusés : Madame Claire PHILIPPOT.

Pouvoirs : Claire PHILIPPOT À Vanessa NOIZET.

Secrétaire de séance : Madame Aurélie RODEZ

Le Procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

Passant à l'ordre du jour.

DÉCISION MODIFICATIVE N° 01 - COMPTABILITÉ DE LA COMMUNE

-Vu le Budget Primitif,

-Vu les dépenses engagées

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

DÉCIDE les mouvements de crédits suivants :

C/276348 Créances sur autres communes	20 000.00 €
C/1641 308 Emprunt	- 20 000.00 €
C/1322 308 Subvention régions	12 750,00 €
C/2041312 308 Subvention organismes publics	- 12 750,00 €

ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX - LOT UNIQUE - RENFORTS CHARPENTE BOIS

Madame le Maire rappelle qu'une consultation, a été lancée le 15/06/2023 en vue de l'attribution des travaux de l'opération citée en objet pour le lot RENFORTS CHARPENTE BOIS, conformément aux dispositions des articles R 2123-1-1° et L 2123-1 du code de la commande publique

Les travaux du présent lot étaient estimés à 190 000.00 € HTVA

Les critères de sélection fixés dans le règlement de consultation sont les suivants :

La valeur technique de l'offre (70 %)

Le coût de la prestation (30 %)

2 entreprises ont remis une offre dans le délai imparti : LE BÂTIMENT ASSOCIÉ et RENOFORS

Après analyse des offres, conformément aux dispositions du règlement de consultation, il a été décidé :

-D'attribuer le lot unique RENFORTS CHARPENTE BOIS à l'entreprise LE BÂTIMENT ASSOCIÉ-51140 MUIZON pour un montant de 185 637.83 € htva, présentant l'offre économiquement la plus avantageuse

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Madame le maire à signer le marché de travaux avec l'entreprise LE BÂTIMENT ASSOCIÉ pour le montant rappelé ci-dessus.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX DE RÉNOVATION DE LA CHARPENTE DE L'ÉCOLE AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Le Maire informe le conseil municipal, de la nécessité d'entreprendre des travaux sur la charpente du bâtiment de l'école,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE afin de mettre en œuvre ces travaux vu l'urgence et de demander l'aide financière auprès du Conseil Départemental

Dans ce contexte le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

Plan de financement prévisionnel

Coût des travaux	284 716.39 € HTVA
Location modulaire avec installation et désinstallation	131 478.85 € HTVA
Maîtrise d'oeuvre :	18 000.00 € HTVA
OPC	18 220.00 € HTVA
Contrôle technique :	5 040.00 € HTVA
S.P.S. :	2 280.00 € HTVA
A.M.O. :	16 800.00 € HTVA
Diagnostic	1 050,00 € HTVA
Raccordement électrique modulaires	3 533.68 € HTVA

Portes coupe-feu

9 000.00 € HTVA

*Estimation prévisionnelle du coût de l'opération : 490 118.92 € HTVA arrondi à 490 118,00 € HTVA*

ÉTAT

Montant de la subvention demandé

40 %

Total HTVA : 196 047.20 €

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Montant de la subvention demandé :

20 %

Total HTVA : 98 023,60 €

CONSEIL RÉGIONAL

Montant de la subvention demandé

20 %

TOTAL HTVA : 98 023,60 €

TOTAL DES SUBVENTIONS PRÉVISIONNELLES

État 196 047.20 €

Conseil Départemental 98 023,60 €

Conseil Régional 98 023,60 €

Autofinancement et emprunt : 98 023,60 €

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX DE RÉNOVATION DE LA CHARPENTE DE L'ÉCOLE AUPRÈS DU CONSEIL RÉGIONAL

Le Maire informe le conseil municipal,

-de la nécessité d'entreprendre des travaux sur la charpente du bâtiment de l'école,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE afin de mettre en œuvre ces travaux vu l'urgence et de demander l'aide financière auprès du Conseil Régional

Dans ce contexte le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

Plan de financement prévisionnel

Coût des travaux 284 716.39 € HTVA

Location modulaire avec installation et désinstallation 131 478.85 € HTVA

Maîtrise d'oeuvre : 18 000.00 € HTVA

OPC 18 220.00 € HTVA

Contrôle technique : 5 040.00 € HTVA

S.P.S. : 2 280.00 € HTVA

A.M.O. : 16 800.00 € HTVA

Diagnostic 1 050,00 € HTVA

Raccordement électrique modulaires 3 533.68 € HTVA

Portes coupe feu 9 000.00 € HTVA

*Estimation prévisionnelle du coût de l'opération : 490 118.92 € HTVA arrondi à 490 118,00 € HTVA*

ÉTAT

Montant de la subvention demandé

40 %

Total HTVA : 196 047.20 €

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Montant de la subvention demandé :

20 %

Total HTVA : 98 023,60 €

CONSEIL RÉGIONAL

Montant de la subvention demandé

20 %

TOTAL HTVA : 98 023,60 €

TOTAL DES SUBVENTIONS PRÉVISIONNELLES

État 196 047.20 €

Conseil Départemental 98 023,60 €

Conseil Régional 98 023,60 €

Autofinancement et emprunt : 98 023,60 €

## DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX DE RÉNOVATION DE LA CHARPENTE DE L'ÉCOLE AUPRÈS DE L'ÉTAT

Le Maire informe le conseil municipal,

-de la nécessité d'entreprendre des travaux sur la charpente du bâtiment de l'école,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE afin de mettre en œuvre ces travaux vu l'urgence et de demander l'aide financière auprès de l'Etat.

Dans ce contexte le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

### Plan de financement prévisionnel

Coût des travaux	284 716.39 € HTVA
Location modulaire avec installation et désinstallation	131 478.85 € HTVA
Maîtrise d'oeuvre :	18 000.00 € HTVA
OPC	18 220.00 € HTVA
Contrôle technique :	5 040.00 € HTVA
S.P.S. :	2 280.00 € HTVA
A.M.O. :	16 800.00 € HTVA
Diagnostic	1 050,00 € HTVA
Raccordement électrique modulaires	3 533.68 € HTVA
Portes coupe-feu	9 000.00 € HTVA
<i>Estimation prévisionnelle du coût de l'opération : 490 118.92 € HTVA arrondi à 490 118,00 € HTVA</i>	

### ÉTAT

Montant de la subvention demandé

40 %

Total HTVA : 196 047.20 €

### CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Montant de la subvention demandé :

20 %

Total HTVA : 98 023,60 €

### CONSEIL RÉGIONAL

Montant de la subvention demandé

20 %

TOTAL HTVA : 98 023,60 €

### TOTAL DES SUBVENTIONS PRÉVISIONNELLES

État	196 047.20 €
Conseil Départemental	98 023,60 €
Conseil Régional	98 023,60 €
Autofinancement et emprunt :	98 023,60 €

### VENTE ET ÉCHANGE AVEC MR ERIC RODEZ

- Vu l'acquisition par la commune à l'indivision RODEZ le 26/12/2022,

- Vu les conditions particulières inscrites cet acte d'achat,

Le Conseil Municipal,

ACCEPTTE que Mr Eric RODEZ cède à la commune à titre gratuit la parcelle ZD 276. Les frais de notaire de cette cession seront à la charge de la commune,

La commune met en place un droit de servitude de passage et de réseaux sur cette parcelle afin que Mr RODEZ puisse accéder à la parcelle ZD 274 lui appartenant,

DÉCIDE de vendre à Mr Eric RODEZ la parcelle cadastrée ZD 277 d'une superficie de 2 a 78 ca pour la somme de 1 251,00 €.

Une servitude d'accès et de passage de réseaux est instaurée sur la parcelle ZD 278 appartenant à la commune afin d'accéder à cette parcelle ZD 277.

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document se rapportant à ces opérations.

### RÉTROCESSION PAR L'ASSOCIATION FONCIÈRE D'AMBONNAY DE PARCELLES

Annule la délibération N° 2023-37

Madame le Maire expose à l'assemblée le projet de création par la Commune d'une voirie pour desservir la future zone artisanale.

Les chemins de l'AFR étant au sein de ce projet, celle-ci se propose de rétrocéder à la Commune :

La parcelle référencée ZD 100 « Les Champs Saint Sulpice » d'une surface de 134 m<sup>2</sup>

La parcelle référencée ZD 103 « Les Champs Saint Sulpice » d'une surface de 293 m<sup>2</sup>

La parcelle référencée ZD 105 « Les Champs Saint Sulpice » d'une surface de 562 m<sup>2</sup>

Pour un montant de 5 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide :

D'accepter l'acquisition telle quelle leur a été présentée,

D'accepter que tous les frais d'acte et autres frais se réfèrent à cette affaire ainsi que les droits et taxes s'y rapportant soient à la charge de la Commune,

De donner tout pouvoir à Madame le Maire pour régler cette affaire et signer l'acte notarié ainsi que les pièces afférentes au dossier.

-----

#### Nathalie COUTIER

Concernant la parcelle que la Commune cède à la Coopérative, le numéro de cadastre a été reçu il faut maintenant attendre l'estimation du service des Domaines.

Le SIEM a fait parvenir son devis pour les travaux de la future Zone Artisanale mais il faut attendre la validation de la modification du PLU,

Le rapport d'activité de la CCGVM n'appelle aucune remarque.

Un arrêté pourra être pris afin que les propriétaires de parcelles de vignes ou de cultures nettoient les routes lorsqu'ils laissent de la terre en sortant de leurs propriétés.

Suite à la prise de l'arrêté interdisant la circulation des véhicules à moteur dans les chemins, il est prévu l'installation de panneaux.

Une demande de modification du tracé de la route touristique est en cours.

#### Aurélie RODEZ

La MJC n'a pas d'intervenant pour l'activité linguistique qui devait être mise en place à la rentrée.

A partir de septembre, 1 mardi sur 2 un atelier théâtre adulte aura lieu à Ambonnay,

Un spectacle est prévu le fin Novembre,

Les travaux des entrées de propriétés sont prévus début 2024.

Un devis pour mettre en place des murets aux entrées du village a été demandé aux compagnons du devoir.

#### Franck MODE et Maud DEMIERE

Le spectacle du 12 novembre qui sera donné à la salle Dom Pérignon est un spectacle chanté des années 50 à 70 par le groupe « Alta Vive Voix »

#### Jean-Guy PONSIN

Une étude de sol va être réalisée avant l'implantation de la nouvelle Zone Artisanale, Le devis de raccordement électrique des terrains s'élève à 13 000 €

Il est rencontré un problème pour obtenir le consuel des panneaux photovoltaïques,

La toiture de la maison tiers lieu sera mise en place fin août,

L'activité photo devrait commencer vers la mi-novembre.

#### Didier PETIT

Présente le bilan de Pressoria qui est en nette augmentation avec 8 500 visiteurs en 2022 et 20 000 visiteurs pour 2023.

Le restaurant Calcis ouvrira le 19 juillet.

A pris contact avec un organisme qui accompagne les projets de création d'activités,

#### Valérie PAYELLE

Les dossiers concernant l'accessibilité avancent, il y aura quelques travaux à réaliser et des demandes de dérogations à faire,

Projet d'un trajet piéton entre Ambonnay et Bouzy à l'étude.

#### Frédéric DESFOSSÉ

Fait le compte rendu de la dernière réunion du Parc.

L'entreprise Perrier Jouet a des projets favorisant la bio-diversité.

#### Thierry CHARPENTIER

Une exposition photos est en projet avec des documents réunis et non retenus pour le livre « Musardises gourmandes ». Elle aura lieu dans la future maison tiers lieu.

#### Ludovic JANNETTA

Une subvention de 1 000 € a été accordée par la Région pour la certification HVE de la vigne de la commune

Une opération en lisière de bois avec le PNR et ONF est en étude pour favoriser la biodiversité

La matinée Coteaux propres aura lieu le samedi 7 octobre. Les communes participantes ne recevront plus des plants de rosiers mais un lot d'arbres et arbustes divers à planter

Il est souhaitable de vérifier le réglage du limiteur de bruit à la salle Saint Eloi.

#### Jean-Luc ROUSSINET

Une fuite a été réparée boulevard des fosses de ronde.

Une convention est en cours de rédaction pour la pose d'un candélabre sur le mur de Mr Soutiran.